

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT: LOZERE ARRONDISSEMENT: Mende CANTON: Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice 7 de présents de votants 7

Nº 13/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/05/2022

OBJET : création de l'opération 29 sur le budget de l'eau et de l'assainissement : Aménagement Village Rieutort assainissement

L'an deux mille vingt deux et le vingt trois mai à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs PERRET Nicolas, MALHERBE Eric, THIOT Jacques, BRUN Roger, VIGIER Urbain, PAGES Josyane, CHAYLA Valérie

Etaient absents:

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du village de Rieutort d'Aubrac vont commencer. Mais pour ce faire, il y a tout d'abord la nécessité d'effectuer un curage des réseaux afin de pouvoir faire passer des caméras pour visualiser l'état des canalisations de ce village et s'il v a lieu de les reprendre en même temps que la réalisation de ce chantier. Mais pour pouvoir payer les factures correspondantes, il convient de créer une opération en investissement sur le budget eau et assainissement, car en effet cette dépense n'était pas prévue au moment du vote du budget.
- Monsieur le Maire propose donc de créer l'opération 29 (sur le budget de l'eau) intitulé « Aménagement Village Rieutort Assainissement ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux de curages et de passage de caméra
- De créer l'opération 29 en investissement sur le budget de l'eau intitulé « Aménagement village Rieutort Assainissement »
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document en rapport avec celle-ci.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

> Pour extrait conforme au registre Fait à MARCHASTEL le 23 mai 2032

Le Maire